

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 7 MAI 2025 à 19H00**



**N°057/2025 – Rétrocession des parcelles de voirie cadastrées section AH n°602, 637, 638, 639 et 641**

Conseillers en exercice : 25 – Présents : 20 – Excusés avec Pouvoir : 4 – Excusé sans Pouvoir : 0  
Absente : 1 – Votants : 24

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 7 MAI**, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 30 avril 2025**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX Jean-François, BOILEAU Marc, BULIARD Sylvie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VIGNAGA Isabelle.

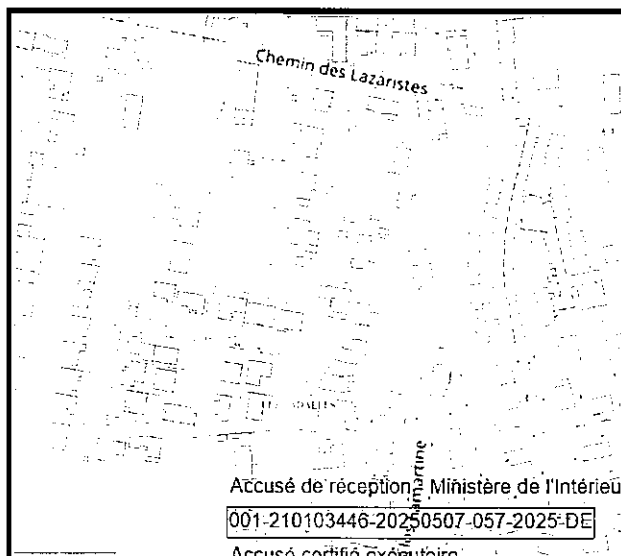
**ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**

**Mesdames, Messieurs :** BOUVARD Patrick, (pouvoir donné à Rita MONTEIRO), CHAUDET Lydie, (pouvoir donné à Sylvie BULIARD), SAUDRAIS Nadia (pouvoir donné à Marc BOILEAU), VAUGEOIS Patrick (pouvoir donné à Guillaume FAUVET).

**ETAIT ABSENTE : Madame GONGUET Nathalie**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Rita MONTEIRO** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Suite à l'achèvement du lotissement « Domaine Saint-Vincent » des rues des Acacias, Genêts et Noisetiers qui s'est terminé par la construction du dernier lot par Logidia, il convient d'intégrer la voirie qui est ouverte à la circulation publique, dans le domaine public communal. Les parcelles de voirie, objet de la rétrocession sont de la propriété du lotisseur Arves Lotissement et sont cadastrées section AH n°602, 637, 638, 639 et 641.



Accusé de réception, Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250507-057-2025-DE

Accusé codifié exécutoire

Réception par le préfet 14/05/2025  
Publication : 14/05/2025

Il est proposé que l'intégration dans le domaine public soit réalisée par acte administratif, mission confiée à la société Axis Conseil. La rétrocession de la parcelle est consentie à titre gratuit.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;

**Vu** le Code civil, notamment ses dispositions relatives à la domanialité publique ;

**Vu** le plan cadastral de la commune de Saint-Denis-lès-Bourg, et notamment les parcelles AH n°602, 637, 638, 639 et 641 correspondant à la voirie de la rue des Acacias, rue des Genêts et rue des Noisetiers ;

**Considérant** que les parcelles précitées ont été aménagées en voie ouverte à la circulation publique, dans le cadre d'une opération d'aménagement ;

**Considérant** que ces emprises sont destinées à intégrer le domaine public communal, dès lors qu'elles répondent aux critères de domanialité publique ;

**Considérant** qu'il y a lieu de prononcer leur classement dans le domaine public de la commune afin d'en assurer pleinement la gestion, l'entretien et l'aménagement ;

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**PROCEDE** à l'intégration dans le domaine public communal des parcelles cadastrées section AH n°602, 637, 638, 639 et 641, appartenant à la société Arves Lotissement, correspondant à la rue des Acacias, rue des Genêts et rue des Noisetiers.

**DESIGNE** Monsieur Patrick BOUVARD, 1er Adjoint, pour représenter la Commune en qualité d'acquéreur et signer l'acte à intervenir ainsi que tout autre document s'y rapportant,

**DECIDE** d'intégrer ces parcelles dans le domaine public communal et de mettre à jour le tableau de classement des voies communales,

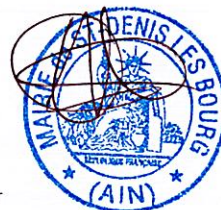
**DONNE** pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE**

Le Maire,  
Guillaume FAUVET



La secrétaire  
Rita MONTEIRO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250507-057-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/05/2025  
Publication : 14/05/2025